



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 9 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 16 AVRIL 2024
2024 / 17**

L'an deux mil vingt-quatre et le seize du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire,

Présents : Mme GREMY Annick, M. BONNOT Jean-Jacques, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme MOLARD Cindy, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. MANIGAND Hervé, Mme PALLOT Irène, M. PACCOUD Christian

Excusés : Mme MERLE Fabienne, M. DURAND Paul, M. BOUQUET Frédéric, M. LAMPS Arnaud

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance,

OBJET : remboursement de dégradations commises par des mineurs

Mme le Maire expose qu'un feu a détruit une poubelle au City Stade dans la nuit du 14 avril 2024 vers 4 H 00 du matin. Les pompiers ont été appelés par 3 jeunes mineurs présents sur les lieux.

Après enquête municipale et contact auprès des parents de ces jeunes, il est proposé de ne pas porter plainte car la procédure serait longue et sans suite pour des mineurs de 12 ans.

Cependant les frais d'acquisition et d'installation de cette nouvelle poubelle seront facturés aux parents des jeunes concernés à hauteur de 150 € pour chacune des trois familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,

APPROUVE la facturation de la somme de 150 € à chacune des 3 familles impliquées par ce feu de poubelle.

DIT que ces sommes seront encaissées sur le compte 75888 du budget 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY